

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Contact

JEAN-MARC PASTY Chef de Travaux

☎ 02 99 27 82 90

📠 02 99 27 82 99

✉ ctx.indus.0350030t@ac-rennes.fr

[ULIS]
DISPOSITIF ULIS

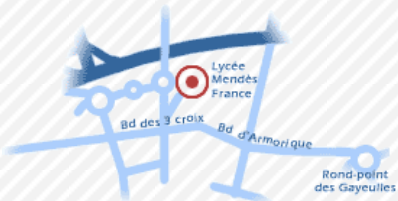


Coordonnatrice
Mme POURCHASSE
Michele.pourchasse@ac-rennes.fr

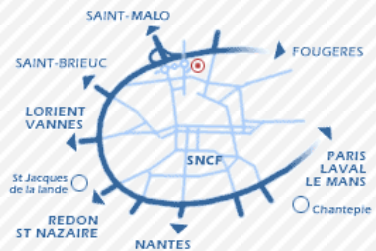
*Venez découvrir nos filières!
Mini Stage de Mi-Mars à Mai**

UNITE LOCALISE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

*Prendre contact avec votre chef d'établissement



Les Portes Ouvertes



**Affiner et
concrétiser un
projet professionnel**



- Statut scolaire
- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation

Retrouvez toutes nos filières sur

www.lyceepmf.fr

www.lyceepmf.fr

► OBJECTIFS

- affiner et concrétiser un projet professionnel correspondant au profil des élèves, à leurs capacités, à leur rythme
- développer l'autonomie personnelle et sociale
- développer les acquis en enseignement général
- travailler la communication (orale, écrite et informatique)
- développer la confiance en soi et favoriser l'ouverture sur le monde à travers des sorties et des projets.



► ADMISSION

- sur décision de la C.D.A.P.H.
(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- après affectation de l'inspecteur d'académie
- le calendrier des procédures d'orientation et d'affectation peut être demandé à l'enseignant référent chargé du suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation

► L'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

| Horaire moyen sur le cursus | |
|---|------|
| Français, histoire-géographie | 4h00 |
| Mathématiques - sciences physiques et chimiques | 3h00 |
| Anglais LV1 | 2h00 |
| Arts appliqués-cultures artistiques | 1h00 |
| EPS | 2h00 |
| Prévention-santé-environnement | 2h00 |
| Pratique professionnelle | 6h00 |
| Projet professionnel | 4h00 |
| Accompagnement personnalisé | 2h00 |

► FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Une organisation souple : le dispositif s'adapte au fur et à mesure au projet de chaque jeune.

1ère phase : construire ou affiner le projet professionnel

2ème phase : accompagner les élèves dans leur projet professionnel avec pour certains :

- Une inscription dans une classe de CAP avec un aménagement en fonction des compétences de l'élève
- des stages en alternance sur l'année



► L'ALTERNANCE

Elles doivent être effectuées par tous les élèves du dispositif. 3 périodes de stage par année scolaire ou davantage selon les besoins :

- Décembre : 2 semaines
- Mars : 2 semaines
- Juin : 2,5 semaines